ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de **CHERBOURG EN COTENTIN** (Département de la Manche).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la production d'une délibération demandant l'intervention de l'EPF pour l'acquisition, la constitution d'une réserve foncière et l'intégration de cette opération au Programme d'Action Foncière de la commune de Cherbourg en Cotentin et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AE n°491 et AE n°493 d'une contenance totale de 17 689 m² sises rue du Docteur Sweitzer à la Glacerie.
POS/PLU :	Zone Uc du PLU : zone urbaine à densité moyenne
PROJET :	Acquisition, à la demande de la Commune de Cherbourg en Cotentin dans le cadre de son programme d'action foncière, d'un bien immobilier dans le cadre du projet d'aménagement du site de Beauregard. L'étude de programmation menée par la collectivité a abouti à un projet d'habitat inclusif. Une étude de réhabilitation pourrait être envisagée sur la parcelle qui comporte un bâtiment en mauvais état. La commune souhaite étudier avec l'EPF l'ensemble des possibilités d'intervention de l'Etablissement (dépollution, curage, démolition, portage foncier...).
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**21 avril 2021 – Avis favorable sous réserve de préciser le calendrier d'acquisition et les enjeux de mise en sécurisation du site.**
PROPRIÉTAIRE :	ANPAA (association nationale de prévention en alcoologie et addictologie).
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 26/10/2020 : 390 000 € + 5 % de frais notariés
IMPUTATION :	**Compte n°924 631 – PAF de CHERBOURG EN COTENTIN - LA GLACERIE « rue du Docteur Sweitzer »** **Enveloppe projet : 409 500 €**

Rouen, le 11 mai 2021

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

Signé et certifié par yousign

Cette décision vaut avenant au Programme d'Action Foncière de la Commune de Cherbourg en Cotentin

12 MAI 2021